

Conditions générales de vente

Vous trouverez dans cette page mes conditions générales de vente.

I. Inscriptions

L'inscription à l'un de mes séjours implique l'adhésion à mes conditions générales de vente. Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de votre bulletin d'inscription, rempli et signé, ainsi que votre acompte et dans la mesure des places disponibles.

II. Informations

Les séjours présentés sur ce site constituent l'offre préalable visée par les conditions générales de vente et elles engagent Infiniment-montagne. Les informations de séjours (contenu du séjour, durée, tarif) présentées sur le site ne sont pas exhaustives et constituent un résumé. Des modifications peuvent intervenir dans le nombre et la nature des prestations proposées. Si des modifications intervenaient avant la mise à jour des séjours sur le site, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client par Infiniment-montagne avant la conclusion du contrat.

III. Responsabilités

Infiniment-montagne ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Chaque participant devra avoir sa propre assurance afin de couvrir un éventuel manquement de sa part ou une faiblesse physique propre à chacun.

IV. Risques

Toute randonnée comporte un risque, si minime soit il. Chaque participant les assume en toute connaissance de cause, s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal de cette activité, à Infiniment-montagne. Ceci est également valable pour les ayant-droits et les membres de leur famille. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur en montagne, lequel ne pouvant être tenu pour responsable des accidents résultants de l'imprudence d'un membre du groupe.

Infiniment-montagne se réserve le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exige, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le guide. Infiniment-montagne ne saurait être tenu pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un participant, ni d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une conduite inappropriée au terrain. Ceci est également valable pour les ayant-droits et les membres de leur famille.

V. Réservation

Les réservations doivent se faire au plus tôt et au moyen du formulaire de réservation, d'un e-mail ou par téléphone, accompagné d'un acompte de 35 % du montant total du séjour. Les prix sont calculés pour un minimum de 4 participants (sauf indication particulière), les inscriptions doivent être regroupées sur un seul formulaire accompagné du règlement correspondant au nombre d'inscrits. N'oubliez pas de désigner une responsable du dossier, à qui nous adresserons toute correspondance.

N'oubliez pas d'inclure les éventuelles nuits supplémentaires avant ou après le circuit au moment de la réservation.

VI. Réservation tardive

En cas de réservation avant de 30 jours avant le début du séjour, le paiement de la totalité du prix sera exigé.

VII. Règlement du solde

Le client devra versé le solde de la prestation convenue et du restant dû, et ceci un mois avant le début du séjour.

Le non paiement du solde peut entraîner l'annulation automatique de la réservation. Dès lors, la prestation est à nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour tout retard de paiement conformément au décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012.

VIII. Annulation

Frais d'annulation pour les séjours à vélo et randonnées à pied ou raquettes.

- . à plus de 30 jours du départ : 35 % du montant du séjour.
- . de 29 à 14 jours : 75 % du montant du séjour.
- . de 13 à 1 jour : 100 % du montant du séjour.
- . interruption durant le séjour : pas de remboursement possible.

Ces sommes vous seront remboursées par votre assurance ou par l'assurance annulation souscrite lors de votre réservation en cas d'annulation justifiée.

Toute demande d'annulation doit être formulée par mail adressé à : plaisirmontagne@hotmail.com ou lettre postale et adressée à :

Infiniment-montagne
9, impasse de Rousine
Quartier Chaillol
05000 Neffes

IX. Annulation de notre fait

Si la randonnée est annulée de notre fait, soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint, soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants, soit par force majeure, il vous sera proposé dans la majorité des cas une ou plusieurs formules de remplacement. Si elle est d'un coût supérieur (jusqu'à 10%), il ne vous sera demandé aucun supplément. En cas d'annulation définitive, vous serez intégralement remboursé et vous recevrez un bon de remise de 50 euros valable sur le séjour de votre choix, valable 1 an.